

DE ROUBAIX-TOURCOINGS

Le Statut fiscal des Régions Libérées

Ce que le Sénat a voté

Le Statut Fiscal des Régions Libérées a été enfin discuté et voté par le Sénat dans la séance de mardi. Comme il a été modifié et amputé d'un article, il doit revenir devant la Chambre. Rien n'est donc définitif encore.

On ne peut que regretter l'absence, au banc du Gouvernement, de MM. Doumer et Loucheur. M. Doumer est malade ; ce sont ses directeurs qui ont réclamé le refus des circonstances atténuantes à nos contribuables sinistrés.

En résumé, les articles votés par le Sénat donnent les résultats suivants : 1° Les contributions indirectes ne sont pas dues pour la période d'occupation.

2° Des délais de six mois à un an sont accordés pour le règlement des droits de succession ; les formalités de timbre, mutations, etc.

3° L'impôt sur le revenu n'est pas dû pour la période du 2 août 1914 au 31 décembre 1918.

4° Les impôts non payés de 1914 ne sont pas dus. Les contribuables qui ont payé pour le deuxième semestre verront leur paiement reporté sur d'autres années.

5° Les impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux, sur les bénéfices de l'exploitation agricole, sur les traitements et salaires, sur les rentes viagères et sur les bénéfices des professions non-commerciales ainsi que l'impôt sur le revenu global sont dus pour les bénéficiaires ou revenus acquis en 1919.

Le Sénat a repoussé, en effet, l'amendement Pichon-Debieuvre, qui réclamait l'exonération. Ces impôts qui devaient être perçus en 1920 seront l'objet d'une majoration de 100 % du montant des exemptions totales ; ceux de 1921, de 75 % ; ceux de 1922, de 50 % ; ceux de 1923, de 25 %.

6° Pour les bénéfices agricoles, la valeur locale des terrains de la zone rouge sera réduite de 75 à 25 %, de 1921 à 1923.

7° Le délai de déclaration pour tous les impôts ci-dessus sera de 3 mois après la promulgation de la loi.

Alex WILL.

La libération de la classe 19

COMMENT S'EFFECTUERONT LES OPERATIONS

Paris, 22 juin. — Les opérations nécessaires par la libération de la classe 1919, s'effectueront de la façon suivante : les grandes unités constituées seront transportées les unes après les autres, afin de permettre, une fois rentrées dans leur garnison, la mise en route sur les corps libérateurs appartenant à d'autres régions, des détachements de la classe 1919 qu'elles ont reçus de ces régions et incorporés.

La fin des transports pour les régions du Nord et de l'Ouest aura lieu du 30 juin au matin au 1er juillet au matin.

Pour le centre et la majeure partie du Sud-Ouest, du 28 juin au matin au 29 juin au soir ; pour le reste du Sud-Ouest, du 29 juin au soir au 1er juillet au soir ; pour le Sud-Est, du 30 juin au matin au 1er juillet au soir.

On peut estimer que les hommes de la classe 1919 quitteront en principe le corps libérateur le lendemain ou le surlendemain du jour où ils auront rejoint ce corps, après avoir effectué les différentes opérations que comporte la libération : récupération du matériel de tout ordre, paiement de la solde et des accessoires jusqu'au jour de la libération.

On va restaurer le Palais de Versailles

COUT : UN MILLION

Paris, 22 juin. — La commission des monuments historiques s'est réunie à Versailles, sous la présidence de M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, en vue d'établir sur place le programme de restauration de la vieille aile du palais. Elle a décidé de maintenir les façades à leur alignement et dans leur ordonnance. Les travaux de gros œuvre seront limités à la consolidation des murs et à la réfection des combles.

Le bâtiment restauré sera aménagé en salle d'exposition au rez-de-chaussée et au premier étage, suivant le programme dressé par la conservation. L'entresol creusé ne sera pas rétabli. Les deux étages de combles serviront de magasin. L'ensemble des travaux occasionnera une dépense d'environ un million, répartie sur plusieurs années.

Le général Hofer doit se soumettre aux Alliés

C'est ce que fait entendre la France à l'Allemagne

Berlin, 22 juin. — Dans sa réponse à la note du 16 juin du gouvernement allemand relative à la situation en Haute-Silésie, le président du Conseil français se déclare contraint de protester contre l'exposé de la situation faite par le gouvernement allemand. Le gouvernement français ne reconnaît nullement les excès dont les insurgés polonais se sont rendus coupables, mais il les a condamnés dès le début. Par contre, la commission interalliée n'a cessé de faire les plus grands efforts pour assurer le respect de la vie et des biens des Haut-Silésiens. Ces efforts ont été souvent couronnés de succès.

Les gouvernements alliés ont entrepris des démarches pour obtenir la libération des otages et le gouvernement polonais n'a pas cessé de poursuivre le mouvement insurrectionnel, l'appui flétri par le gouvernement allemand, du reste, les plaintes que le gouvernement allemand croit devoir faire, doivent être adressées à la commission interalliée. Celle-ci prend sa décision dans son ensemble, et le président du Conseil français ne dispose pas en état d'émettre des critiques qui tendent à rendre le président de la commission seul responsable.

Au surplus, la situation serait aujourd'hui tout autre, si les organisations allemandes d'auto-protection n'avaient pas adopté une attitude qui, comme l'insurrection polonaise, constitue une provocation à l'adresse de la commission interalliée, au moment où les insurgés polonais prouvent par leurs actes qu'ils sont disposés à se soumettre aux ordres de la commission interalliée et qu'ils commencent à se retirer et à remettre leurs armes, on court le danger de voir les résultats déjà acquis, remis en jeu par suite de l'attitude du général Hofer et des chefs de partis allemands en Haute-Silésie.

Il s'agit de rétablir l'autorité de la commission interalliée. Le général Hofer méconnaît cette autorité. Le gouvernement allemand dispose de moyens suffisants pour lui faire comprendre que seule, une obéissance complète aux instructions de la commission peut accélérer le rétablissement de l'ordre de choses légal en Haute-Silésie.

Le gouvernement allemand a donné, à plusieurs reprises, l'assurance qu'il avait cessé de faire le désordre. Nous ne nous opposons pas au partage du district, au nom de certaines impossibilités techniques, car nous ne croyons pas à leur existence. Nous nous opposons au partage au nom des droits imprescriptibles de la Pologne.

M Briand constate le rapprochement franco-anglais

Paris, 22 juin. — La Commission sénatoriale des Affaires étrangères, réunie sous la présidence de M. Poincaré, a entendu le président du Conseil sur les affaires de Silésie et l'orienté et sur les conversations avec l'Allemagne.

M. A. Briand, ayant fait un exposé très complet et très clair de ces trois questions, a indiqué quelles étaient les thèses et les espérances du gouvernement français.

En Silésie, on peut espérer, après les conversations de Paris, que la thèse anglaise se rapprochera comme procédure de la thèse française, vers laquelle le gouvernement de Rome est enclin à pencher. Il semble acquis désormais que le Conseil suprême préalable et unaniment établi, soit par la commission interalliée d'aujourd'hui, soit par l'aide de techniciens, diplomates, ingénieurs, juristes, etc., qui lui seraient adjoindus, les commissaires actuels restant du reste en place.

En Orient on peut espérer pareil rapprochement des thèses française et anglaise. Sur les conversations franco-allemandes, dont il est encore prématuré de prédire les résultats, une assez longue discussion s'est établie, dont le président du Conseil a déclaré vouloir tenir le plus grand compte pour l'orientation en ceci, comme en tout le reste de sa politique présente et future. Dans cet ordre d'idées, il a demandé à la Commission de hâter devant le Sénat, la ratification du Traité de Trianon.

Les souscriptions aux Bons du Trésor s'élèvent à quatre milliards et demi

Paris, 22 juin. — Les souscriptions aux Bons du Trésor, à deux ans, portant un intérêt de 6 %, ont été closes hier.

Le chiffre complet des sommes recueillies ne pourra être connu avant le début du mois prochain. Mais, d'ores et déjà, le ministère des Finances nous a fait connaître que le montant total des souscriptions atteindrait vraisemblablement 4 milliards 500 millions.

La dernière de M. Bonaventure dans un buisson

Ce petit rentier wattrloisien s'est coupé la gorge

M. Bonaventure Duhamel, 63 ans, rentier, demeurant rue des Arts, 54, à Wattrlois, s'est suicidé hier matin mercredi, entre 6 heures 30 et 8 heures, dans sa chambre, en se tranchant la gorge avec un rasoir. Depuis quelque temps, ce vieillard paraissait atteint de neurasthénie.

La découverte du corps, baignant dans une mare de sang, fut faite par Mme Duhamel, qui avait quitté la chambre de son mari à 6 heures 30. Un médecin, mandaté, ne put que constater le décès.

M. Duhamel, ancien cocher, s'était retiré à Wattrlois depuis environ dix-huit mois, après une vie de labeur. Dans le quartier, où il était bien considéré, sa mort tragique a causé une vive émotion.

Le "Béguin" des collégiens annonce sa fin prochaine

Pontoise, 22 juin. — M. Gay, juge d'instruction, a interrogé le professeur Béguin et la confronté avec les époux Graine, parents de l'enfant, et avec le directeur de l'école Fénelon, de Vaujours, M. Besse.

Béguin a avoué que c'est lui qui, du bureau de Clignancourt, a envoyé le télégramme demandant de lui confier l'enfant. Puis, il a pris un taxi pour se faire confier à Vaujours, pour y enlever le jeune Graine. Béguin a avoué également avoir passé la nuit à Vaujours, dans un hôtel et être allé le lendemain, à la gare de l'Est, à Paris, où il a pris le train pour Strasbourg. C'est en cours de route, de Vaujours à Paris, a-t-il prétendu, qu'il avait envoyé une lettre écrite au crayon, qui n'est jamais parvenue aux parents, par laquelle il les informait qu'il emmenait l'enfant pour le distraire et le faire voyager.

Béguin ne s'est jamais départi de son calme et n'a consenti à préciser que ces deux points principaux qui caractérisent le délit d'enlèvement de mineur.

Béguin a déclaré au juge d'instruction qu'il n'avait plus pour longtemps à vivre, qu'il se suiciderait.

L'interrogatoire a duré quatre heures.

La fin du "Deutschland"

Cherbourg, 22 juin. — On n'a pas oublié les exploits de ce sous-marin « Kolossal », construit pendant la guerre qui, le premier effectua la traversée de l'Atlantique.

Nos ennemis avaient fondé de grandes espérances sur ce navire, qui était destiné à rompre le blocus et à transporter en Allemagne certaines matières premières dont pays manquait totalement.

Il semble bien que, en l'occurrence, l'Allemagne n'ait retiré de cette entreprise hardie qu'un succès de bluff, sans résultats pratiques appréciables.

Le « Deutschland » fut livré à la France au début de l'année 1919. Depuis cette époque, il demeura inutilisé, dans les bassins de l'arsenal.

Remorqué il fut à quelques jours, à dix milles au large de la digue, il a été canoné et coulé par le croiseur « Gueydon », au cours d'une manœuvre.

Un homme venait de se pendre à la porte de sa maison...

« ALLONS VITE CHERCHER LES GENDARMES », DIRENT LES TEMOINS. ET, LE PENDU MOURUT

Le Puy, 22 juin. — Lorsqu'on découvrit, au petit jour, M. Charles Fraisse, 57 ans, propriétaire à Vorey-sur-Arzon, pendu à la porte de son habitation, le corps était encore agité de soubresauts convulsifs et la pointe de ses pieds était en contact avec le sol.

Mais les témoins, pénétrés de crainte et de respect pour tout ce qui touche aux formes de la justice, se gardèrent de couper la corde et firent prévenir les gendarmes.

Ceux-ci s'empressèrent avec la hâte la plus louable, mais lorsqu'ils eurent décroché le corps, la mort avait fait son œuvre.

Si une guerre éclatait entre le Japon et l'Amérique

L'ANGLETERRE NE PRENDRAIT PAS LES ARMES CONTRE LES ETATS-UNIS

New-York, 22 juin. — Selon des informations parvenues à New-York, le gouvernement britannique proposera un amendement au traité anglo-japonais, établissant clairement que la Grande-Bretagne ne prendra pas les armes contre les Etats-Unis, dans l'éventualité d'une guerre entre les Etats-Unis et le Japon.

Un cadavre dans un buisson

Il a été découvert près de Solre-le-Château. Il s'agirait d'un crime.

Un veilleur de l'usine Pickett, de Liesies, se présentait l'autre jour à la mairie de cette commune et informait les autorités que tandis qu'il était occupé à ramasser du bois mort, au lieu dit Bois l'Abbé, dans un buisson, près d'un sentier conduisant à l'usine, il avait découvert le cadavre d'un homme. Celui-ci gisait sur le dos ; il avait la tête enveloppée dans un tissu de laine serrée fortement.

La gendarmerie de Solre-le-Château se rendit sur les lieux. Quand on souleva la couverture, une tête complètement décharnée apparut ; autour du cadavre se dégageait une odeur infecte. A peu de distance on vit sur l'herbe la trace d'une personne qui se serait couchée. Un peu plus loin, on ramassa des papiers au nom d'un indigène Belkassen ben Omar, né à Michli, le 4 avril 1884.

Il est vraisemblable que l'on se trouve en présence d'un crime, nulle constatation n'ayant pu faire entrevoir un suicide et en outre, certain certificat de travail trouvé sur la victime, semble démontrer qu'il y a eu substitution de pièces d'identité.

L'enquête continue ; le médecin légiste a refusé le permis d'inhumer.

Les femmes qui fument ELLES PAIERONT L'AMENDE AU MISSISSIPPI

M. Johnson, député du Mississippi, a présenté un projet de loi interdisant aux femmes de fumer, dans tout le district fédéral, sous peine d'amende.

LES LETTRES DU MORT EST-CE BIEN LE « SUICIDE » QUI LES ECRIVIT ?

Paris, 22 juin. — Le 6 mars 1914, M. Jacques, le premier mari de Mme Bessarbo, était trouvé mort sur une chaise devant son bureau à son domicile, rue de Sévres, n. 107. L'enquête faite par la police conclut au suicide par arme à feu.

M. Bonin, juge d'instruction, après avoir fait saisir le testament du défunt chez un notaire, ordonna l'exhumation du cadavre à Barcelonnette.

Le magistrat a reçu du parquet de cette ville, des documents trouvés au cours de l'exhumation au cimetière de Melezen, une casquette qui recouvrait la tête du cadavre portait épigraphe une enveloppe contenant sept ou huit lettres signées Jacques, dans lesquelles les jours qui précèdent la mort et même le jour de la mort, le signataire manifestait son intention d'en finir avec la vie.

Ces lettres vont être confiées à un expert, pour tâcher de savoir si elles émanent bien de main du défunt, on se demande pourquoi ces documents ont été trouvés à la police au moment de la mort de M. Jacques.

Une famille empoisonnée par des pieds de veau

UN DES ENFANTS EST MORT

Lyon, 22 juin. — La famille Batschy, qui habite 21, rue Hoche, à Roanne, s'est empoisonnée en mangeant des pieds de veau à la gelée. Un des enfants, Joseph, âgé de 13 ans, est mort dans d'horribles souffrances. La mère et trois autres enfants ont dû s'allier.

Un signal à Roanne d'autres cas moins graves, mais présentant les mêmes symptômes.

La barque de la mort

IL Y A SIX TREPASSES DE PLUS DANS LA BAIE DE PERROS-GUIREC

Lannion, 22 juin. — M. Lacombe, maître de port, à Perros-Guirec, était parti, accompagné de sa femme, des époux Pasquou et de deux autres personnes, pour faire une promenade en mer, au large de la baie de Perros-Guirec ; la barque ayant chaviré, les six personnes sont tombées à la mer et se sont noyées.

Un drame dans une citerne

IL S'EST DEROULE IL Y A AU MOINS 1.500 ANS

Bruxelles, 22 juin. — Des ouvriers en train d'exécuter des travaux de terrassement, dans la rue de l'Escaut, ont découvert les parois d'une ancienne citerne remontant au 4^e siècle dont les débris ont été formés de gros blocs de pierre.

Au fond de la citerne on a découvert 2 squelettes ainsi qu'un poignard, un stylet, une hache et quelques ceintures. Le baron de Loë, conservateur du musée du Cinquantième, a présidé aux travaux de fouilles. Il a déclaré qu'à son avis, un drame avait dû se perpétuer dans la citerne, il y a 1.500 ans au moins.

LE CRIME DE MARQUISE

L'assassin Daguebert prémédita son forfait

Le chauffeur de la victime l'en accuse nettement

Mardi matin, vers neuf heures, Daguebert a été extrait de sa cellule et conduit à pied, entre quatre gendarmes, à travers les rues de Boulogne, jusqu'au Palais de Justice.

De nombreux Boulognais, prévenus de l'événement, s'étaient massés devant le perron du Palais et lorsque l'assassin en monta les degrés lentement, mais la tête haute, une clameur l'accueillit.

Daguebert, introduit ensuite, écouta la lecture de cette déposition, ne protestant que sur un point M. Bled déclarait que, lorsque Daguebert revint au café de l'Union, à Marquise, pour lui annoncer le départ de M. Gourlay, il lui avait dit : « C'est un lâcheur. Il est parti sans nous, mais je vais vous ramener à Boulogne ».

Devant l'attitude du coupable, M. Bled se fâcha.

« Je jure sur l'honneur », s'écria-t-il, que Daguebert s'est exprimé ainsi ».

Daguebert ne veut pas reconnaître l'exactitude du fait.

Le point le plus important de la déposition de M. Bled, point qui démontre qu'il y avait bien préméditation, c'est que M. Gourlay avait dit à son chauffeur :

« Vous viendrez me chercher au garage ».

Mais Daguebert, entendant le propos, avait ajouté avec empressement :

« Ce n'est pas la peine ! Nous viendrons reprendre votre chauffeur ici ».

M. Gourlay, s'inclinant alors devant le désir de son note, avait pris M. Bled de l'attendre au café de l'Union.

M. Norman fut ensuite entendu et confronté avec le criminel.

Le troisième témoin, M. Folie, se trouvait au café de l'Union, au moment où M. Gourlay, son chauffeur et Daguebert, y vinrent prendre l'apéritif avant le déjeuner fatal.

Un hasard avait amené ce jour-là M. Folie à Marquise, et sachant que M. Gourlay, dont il est le correspondant, devait se rendre dans cette localité, il lui avait proposé de l'accompagner avec son automobile.

M. Norman, arrivé au café, avait répondu par téléphone à M. Folie : « C'est inutile, car j'ai l'intention d'inviter M. Gourlay à déjeuner et je ne peux savoir à quelle heure il pourra rentrer ».

Lorsque l'accusé reparut sur le perron pour regagner la prison une clameur s'éleva sur son passage, où dominaient de nombreux cris : « A mort ! A mort ! »

Une explosion a fait une dizaine de victimes

Trois ouvriers d'une usine de Louvroil ont été tués et plusieurs autres ont été blessés.

Vers 8 heures du matin, toute la ville de Maubeuge perçut le bruit d'une détonation semblant avoir eu lieu sur la rive droite de la Sambre. Immédiatement on se rendit dans cette direction. Il s'agissait de la fabrique de fer de Louvroil.

Un bâtiment, haut de 25 mètres, faisant partie de cette exploitation, avait la toiture partiellement effondrée. A l'intérieur des dégâts étaient considérables, les poutrelles, pièces de fer, etc., gisaient torpées. Une dizaine d'ouvriers avaient été atteints par des débris métalliques ; trois d'entre eux avaient été tués sur le coup ; deux étaient grièvement blessés, quelques autres légèrement.

L'explosion s'était produite au moment où des ouvriers des Chaudronneries du Nord, de Douai, venus à la fabrique de Louvroil, étaient occupés à chauffer, sur un feu de forge, un tube long de 5 mètres, qu'on devait entailler à l'aide de la pince à l'échelle, tandis que les trois autres s'engageaient sur la passerelle de l'échelle. Ce sont ceux-là que je continuai à suivre. Malheureusement, je ne pus prendre le même chemin qu'eux, et une fois sur le quai Jemmapes, je ne vis plus les individus.

Sur le moment, je n'y ai pas songé, mais maintenant je suis persuadé que, se sentant suivis, ils se sont cachés derrière les buissons qui bordent le canal à moins qu'ils n'aient eu le temps de gagner une sorte de passage qui prend presque en face de la passerelle.

A la Recherche des Bandits en Auto

On ne trouve que des témoins

Les recherches pour retrouver la trace des bandits qui ont dévalisé la bijouterie Lévi restent sans résultat.

Depuis deux jours, les postes frontières et les commissariats des grandes villes de France ont reçu de instructions.

L'un des nombreux hôtels ont été fouillés dans plusieurs quartiers : Marais, Montmartre, Epinettes, etc.

Quelques témoignages ont été recueillis par la police, notamment celui d'une dame qui, dimanche matin, aurait surpris, rue Albouy, une conversation entre les voleurs.

Les indications données à la police sur les automobiles suspectes qui ont été vues à différents endroits, ainsi que nous l'avons rapporté hier, ont été vérifiées et ne semblent avoir donné aucun résultat sérieux.

L'un des principaux témoins de cette affaire, M. Joseph Letereau, conducteur d'un camion d'enlèvement des ordures ménagères, qui, ayant vu les bandits descendre de l'auto, les suivit un instant, a été entendu par les inspecteurs de la police judiciaire.

Ce que dit l'homme qui assista à la fuite des bandits

Un de nos confrères ayant pu le joindre à son domicile, à Pantin, M. Letereau a précisé en ces termes les phases de la fuite des bandits

« Mon camion barrait presque complètement la rue Albouy, lorsqu'ils arrivèrent, marchant au moins à 60 à l'heure. Voyant qu'ils ne pouvaient passer, le conducteur frêla brusquement et c'est à ce moment que le moteur eut des « ratés » et s'arrêta. »

« La panne n'était pas grave, c'était l'essence qui arrivait mal à l'allumage qui se faisait irrégulièrement. Un homme de métier aurait réparé ça en cinq minutes. Eux n'y essayèrent même pas et abandonnèrent la voiture sans même prendre le soin de refermer la portière. Et ce qui me fait dire que celui qui tenait le volant savait à peine conduire, c'est qu'il laissa son levier de vitesse en prise. »

« Ayant trouvé cela fort touché, je me décidai à quitter mon camion pour suivre ces cinq étrangers automobilistes. »

« Tout en marchant, l'un d'eux, un homme de 26 à 28 ans, changea de coiffure. Il était descendu de l'auto portant à la main un chapeau mou noir retourné dans la voiture ; il se le mit sur la tête à la place de la casquette qu'il portait et qu'il fit disparaître dans sa poche. »

« Une fois sur le quai Valmy, le groupe se sépara, deux des bandits, dont celui qui portait le butin dans un sac de toile blanche, remontèrent le quai, filant vers la rue de Valenciennes, tandis que les trois autres s'engageaient sur la passerelle de l'échelle. Ce sont ceux-là que je continuai à suivre. Malheureusement, je ne pus prendre le même chemin qu'eux, et une fois sur le quai Jemmapes, je ne vis plus les individus. »

Sur le moment, je n'y ai pas songé, mais maintenant je suis persuadé que, se sentant suivis, ils se sont cachés derrière les buissons qui bordent le canal à moins qu'ils n'aient eu le temps de gagner une sorte de passage qui prend presque en face de la passerelle.

Les agents de police sont armés depuis hier

Paris, 22 juin. — Le préfet de police, estimant que la nécessité de donner aux agents des moyens plus efficaces de protection pour la population contre les malfaiteurs est impérieuse à toutes les heures, a rapporté toutes les instructions antérieures et a prescrit le port obligatoire du revolver, le jour comme la nuit, pour les agents en service sur la voie publique.

Cette mesure est appliquée aujourd'hui même à partir de midi.

La police croit être sur une bonne piste

Paris, 22 juin. — Les bandits du boulevard Saint-Martin ne sont pas encore arrêtés, mais sans doute ne courent-ils plus. Selon toutes probabilités, au contraire, ils se terrent craintivement, car, d'heure en heure, les filets qui ont été tendus se resserrent autour d'eux.

M. Faralicq, chef de la police judiciaire, a déclaré : « Nous croyons fermement nous trouver sur une bonne piste. Mais vous comprendrez que nous sommes tenus à une extrême réserve. Une indication trop précisée mettrait la puce à l'oreille des bandits. Sans vendre la peau de l'ours, nous sommes à peu près sûrs de mettre sous peu la main sur un ou plusieurs bandits, de part et fait même qu'ils ont été au moins cinq à participer au vol de la bijouterie. Si un seul homme avait tout fait par lui-même les chances d'aboutir auraient été à peu près inexistantes. »

Ceux de Meaux

Amiens, 22 juin. — Il est établi que les trois automobilistes arrêtés hier soir, à Meaux, sont les auteurs du cambriolage commis dans la nuit de samedi à dimanche au bureau de poste d'Alilly-le-Haut-Clocher.

Un négociant marseillais avait volé un million

IL FERA TROIS ANS DE PRISON

Marseille, 22 juin. — Le tribunal correctionnel a condamné à trois ans de prison et 500 francs d'amende, le négociant Grassi arrêté au moment où il partait pour Paris en emportant dans une valise 700.000 francs de billets provenant d'un vol d'un million commis au préjudice de la Banque de l'Afrique occidentale. Son complice, Seroni, a été condamné, par défaut, à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour. La banque, partie civile, a obtenu un franc de dommages-intérêts, et la restitution des billets saisis.

« Boche » est une appellation injurieuse

Remiremont, 22 juin. — Le tribunal correctionnel a condamné à 50 fr. d'amende le nommé Charles Dijon, ouvrier de fabrication à Vécoux, qui avait traité de « boche » l'Alsacien Léon Schwartz, le tribunal ayant considéré cette appellation comme injurieuse.